Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA **Band:** 8 (2010)

Heft: 22: Les fusions de communes

Artikel: Canton du Jura : de 83 à 64 communes

Autor: Boillat, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-823956

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Canton du Jura:

de 83 à 64 communes

Si beaucoup se souviennent que le canton du Jura, après les multiples changements engendrés par les plébiscites et sousplébiscites, comptait 82 communes à son entrée en souveraineté, en 1979, peu savent combien il en compte actuellement. Plusieurs fusions ont en effet eu lieu ces dernières années, avec des contours qui ont varié au gré des négociations. Aujourd'hui, 64 communes forment le nouveau canton et des processus de rapprochement sont en cours dans différentes régions.

Par Pierre Boillat

S'il est un fin connaisseur des communes jurassiennes, c'est bien Jean-Louis Sangsue. Aujourd'hui retraité à Cornol, il a suivi, pour ne pas dire promu et animé les innombrables négociations qui ont conduit à la création de sept nouvelles communes fruit de la fusion de 26 communes. Comme le canton s'était agrandi en 1996 de la commune de Vellerat, aujourd'hui, il compte 64 communes.

Une carrière toute vouée aux communes

Le curriculum de Jean-Louis Sangsue se résume en quelques lignes, pas uniquement en raison de la modestie de l'homme mais aussi parce que toute sa vie a été consacrée aux communes: apprentissage à la commune de Porrentruy, secrétaire communal à Cornol à 22 ans, secrétaire à la préfecture de Porrentruy à 27 ans, entrée au Service jurassien des communes à 35 ans et chef dudit service à 37 ans.

Si l'on se souvient de la fusion de Tramelan-Dessus et Tramelan-Dessous en la commune de Tramelan en 1950, le Jura alors bernois avait connu une autre fusion, en 1882, celle de Montvoie avec Ocourt, dans le Clos-du-Doubs.

Décret sur la fusion de communes

Un projet piloté par l'ancien ministre et actuel conseiller aux Etats Claude Hêche, au début des années 2000, visait à revoir la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à revoir le système de péréquation financière directe et indirecte et à élaborer des dispositions légales en matière de fusion de communes.

C'est le 20 octobre 2004 que le Parlement jurassien a adopté le décret sur la fusion de communes, qui a permis de lancer le processus. A noter que la discussion avait déjà démarrer du côté de Saignelégier, avec Goumois et

Les Pommerats. Ainsi, le Comité intercommunal de ces trois communes a-t-il fait oeuvre de pionnier et a permis d'arrêter la méthodologie. Les membres du comité, présidé par le maire de Goumois Jean-Marie Aubry, étaient acquis à l'idée de fusion.

L'année 2005 coïncidant avec le début d'une nouvelle législature communale, le Service des communes s'est approché de diverses communes pour les inciter à se lancer dans un processus de fusion sur la base de deux principes:

- tenir compte des relations existantes comme les services d'intervention et de secours (SIS), les regroupements scolaires ou encore les syndicats existants;
- arrêter une approche raisonnable et pas trop prétentieuse.

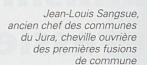
Huit chantiers ouverts

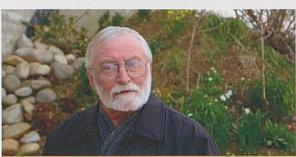
Outre Saignelégier, Goumois et Les Pommerats, Le Peuchapattes cherchait à se rapprocher de Muriaux, éventuellement La Chaux-des-Breuleux aussi mais qui a toutefois renoncé. Une troisième étude a été menée entre Montfaucon, Montfavergier, Saint-Brais et les Enfers, qui a abouti a la première décision de fusion entre Montfaucon et Montfavergier.

La commune de Soubey a été approchée pour l'aider à résoudre les problèmes récurants qu'elle rencontrait pour constituer ses autorités. Le rapprochement était imaginable aussi bien du côté des Francs-Montagnes que du Clos-du-Doubs. Les respon-



Une simple feuille A4 collée au mur indique l'administration de la commune de Clos-du-Doubs





sables communaux de l'époque ont souhaité étudier une solution avec Epauvillers, Epiquerez et Montenol. Par la suite, le groupe a été rejoint par Saint-Ursanne, Ocourt, Seleute et Montmelon. La fusion a été décidée en 2008, toutefois sans Soubey, qui a préféré se tourner vers les Franches-Montagnes.

L'Ajoie en marche

Succès et insuccès ont marqué les différents rapprochements qui ont été lancés en Ajoie:

- La Baroche: les cinq communes de Charmoille, Asuel, Fregiécourt, Pleujouse et Miécourt décident de fusionner;
- Basse-Allaine: une étude est menée avec Buix, Courtemaîche, Montignez et Courchavon. Boncourt a participé aux travaux mais il n'était pas envisageable que la commune fusionne, ce qui l'aurait contraint à revoir sa fiscalité favorable. C'est pour la même raison que Courchavon s'est aussi retiré du projet, si bien que la fusion s'est réalisée à trois;
- Haute-Ajoie: l'examen a porté sur les communes de Chevenez, Rocourt, Grandfontaine, Roche d'Or, Réclère et Damvant. La fusion ne s'est réalisée qu'à quatre, après le retrait de Rocourt et de Grandfontaine. Fahy avait été associé à l'étude préparatoire mais a décliné l'offre;
- La Coeuvatte: il y a longtemps que les habitants des Damphreux et de Lugnez pensaient à une fusion. Le Service des communes, sur la base des dispositions du décret, a pris contact avec la commune de Coeuve pour lui demander si elle était partante dans le projet, ce qui a été le cas. La démarche n'a pas été appréciée à Damphreux et Lugnez et il s'agit en fait du seul projet qui n'a pas été conduit à son terme.

La démarche à l'égard de Coeuve prenait en considération le fait que la fusion de deux petites entités ne répondait pas aux attentes des milieux politiques. Le rapprochement entre Muriaux et Le Peuchapatte était déjà qualifié de «fusionnette» mais se défendait dans la mesure où Muriaux, la plus importante commune des deux, bénéficie de la quotité la plus basse.

Il est vrai qu'une fusion qui aboutirait à une augmentation de la quotité est vouée à l'échec. Un des buts, en revanche, est de permettre la mise en place d'une administration communale permanente.

Sept nouvelles entités

Au terme de ces diverses démarches, ce sont sept nouvelles communes qui ont vu le jour au 1^{er} janvier 2009, début d'une nouvelle législature communale:

- La commune de Saignelégier, avec Saignelégier, Goumois et Les Pommerats;
- 2. La commune de **Montfaucon**, avec Montfaucon et Montfavergier;
- 3. La commune de **Muriaux**, avec Muriaux et Le Peuchapatte;
- La commune de Clos-du-Doubs, avec Saint-Ursanne, Montmelon, Ocourt, Seleute, Epauvillers, Epiquerez et Montenol;
- La commune de Haute-Ajoie, avec Damvant, Roche d'Or, Réclère et Chevenez;
- La commune de Basse-Allaine, avec Buix, Montignez et Courtemaîche;
- La commune de La Baroche, avec Asuel, Pleujouse, Fregiécourt, Charmoille et Miécourt.

Soutien financier de l'Etat

L'Etat jurassien soutient financièrement la fusion de communes selon un calcul subtil. Il s'agit du versement d'un montant de 500 francs par habitant, toutefois pondéré par l'inverse de l'indice des ressources. En un mot, si la moyenne des communes est de cent, une commune qui a un indice supérieur touche moins et une commune qui a un indice inférieur touche plus. A noter que le nombre d'habitants par commune pris en compte est limité à mille.

Les nouvelles autorités communales ont été élues en 2008, en fonction des conditions fixées dans la convention de fusion, par exemple pour la répartition des sièges entre les différentes anciennes communes. Les Conventions ont encore toutes prévu un dispositif qui empêchait de faire capoter l'ensemble du projet si une commune venait à refuser la fusion au terme des négociations, comme cela s'est produit dans le canton de Neuchâtel.

A noter que si le nom de la nouvelle commune a parfois changé, celui de ses composantes demeure. Il existe par exemple une administration de Clos-du-Doubs mais ses différents villages se nomment toujours Saint-Ursanne, Montmelon, Ocourt, Seleute, Epauvillers, Epiquerez ou Montenol.

La démarche continue

Les Franches-Montagnes ont ainsi passé de 19 à 13 communes et elles étudient actuellement la création d'une seule et unique entité. L'Ajoie a vu son nombre de communes passer de 36 à 23. Aujourd'hui, c'est le district de Delémont qui est à la traîne mais des études sont en cours, notamment dans la région de la Haute-Sorne et au Val Terbi.